

COMPTE RENDU SOMMAIRE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 MARS 2025

CONSEILLERS PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – CHARLES – GILOT – MECHIN – RAVOLET – RODRIGUES et SAUVAGNAT
Mmes ALBERT – BOULLOY et SAQUET

Madame POINTE-GEFFROID a donné procuration à Madame ALBERT

EXCUSEE : Mme SEVEN
ABSENTE : Mme PLANCHARD

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

Vote du Compte Financier Unique 2024 – Commune : Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le Compte Financier Unique de la Commune dressé par les Receveurs Municipaux et Monsieur le Maire présenté par Monsieur Serge MECHIN :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	520 573,96 €	635 907,97 €	1 156 481,93 €
	Recettes réalisées	355 038,94 €	724 752,58 €	1 079 791,52 €
	Restes à réaliser	57 726,30 €	0,00 €	57 726,30 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	391 750,57 €	886 672,48 €	1 278 423,05 €
	Dépenses réalisées	164 338,73 €	632 917,84 €	797 256,57 €
	Restes à réaliser	247 162,89 €	0,00 €	247 162,89 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	190 700,21 €	91 834,74 €	282 534,95 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-128 823,39 €	250 764,51 €	121 941,12 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	61 876,82 €	342 599,25 €	404 476,07 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-189 436,59 €	0,00 €	-189 436,59 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-127 559,77 €	342 599,25 €	215 039,48 €

Vote du Compte Financier Unique 2024 – Assainissement : Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le Compte Financier Unique du Budget Assainissement dressé par les Receveurs Municipaux et Monsieur le Maire présenté par Monsieur Serge MECHIN :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	25 910,34 €	79 935,00 €	105 845,34 €
	Recettes réalisées	20 470,80 €	72 334,73 €	92 805,53 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	16 187,00 €	87 365,40 €	103 552,40 €
	Dépenses réalisées	16 078,69 €	51 946,62 €	68 025,31 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	4 392,11 €	20 388,11 €	24 780,22 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-9 723,34 €	7 430,40 €	-2 292,94 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-5 331,23 €	27 818,51 €	22 487,28 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-5 331,23 €	27 818,51 €	22 487,28 €

Convention d'Assistance Technique Départementale pour l'Assainissement Collectif : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention d'assistance technique départementale pour l'assainissement collectif est arrivée à échéance le 31 Décembre 2024. Monsieur le Maire propose de renouveler la convention pour une durée de 4 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'Assistance Technique Départementale pour l'Assainissement Collectif et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois dans le cadre de l'accord local : Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est possible de conclure un accord local afin de déterminer le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires. En effet, avec le renouvellement des conseils municipaux en 2026, il est possible d'effectuer cet accord avant le 31 Août 2025.

Monsieur le Maire fait lecture de la proposition de répartition des conseillers communautaires par commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'accord local fixant à 32 sièges la composition du conseil communautaire ainsi que sa répartition.

Renouvellement de la convention entre la Commune et la Poste relative à l'Agence Postale Communale : Monsieur le Maire informe que la convention qui régit l'Agence Postale Communale arrive à terme le 30/09/2025. La Poste propose le renouvellement de cette convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renouvelle la convention avec la Poste concernant l'Agence Postale Communale pour une durée de 9 ans et autorise Monsieur le Maire à signer tout document en ce sens.

Travaux de sécurisation du point d'accès routier – Patings : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet pour un montant total de 1 275,00 € et approuve le plan de financement. De ce fait, le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire.

Utilisation partielle anticipée des crédits d'investissement 2025 : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser par anticipation l'engagement, la liquidation et le mandatement des crédits d'investissement à la hauteur de 25% des crédits d'investissement de l'année 2024, à savoir que les crédits d'investissements s'élèvent à **175 961,00 €** :

Compte	Nature des travaux	Ouverture anticipée des crédits d'investissement pour 2025
2041582 – Subventions autres groupements – Bâtiments et installations	Enfouissement des réseaux	16 700,00 €
2151 – Réseaux de voirie	Aménagement et goudronnage de la voirie communale	16 728,79 €
21831 – Matériel informatique scolaire	Achat ordinateurs portables école	10 561,46 €
Total		43 990,25 €

Cette délibération rectifie celle de même objet n° 64/2024 du 30/12/2024.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2023 transmis par le SMAEP de Nérondes.

Installation d'un distributeur à pizza : Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a été contacté par la Société Just Queen concernant l'installation d'un distributeur à pizza sur la Commune. Monsieur le Maire fait une présentation des modalités de fonctionnement de la machine ainsi que de la redevance mensuelle que percevrait la Commune pour cette installation. Le Conseil Municipal, avec 1 voix contre (Madame ALBERT), 3 abstentions (Madame POINTE-GEOFFROID et Messieurs RAVOLET – SAUVAGNAT) et 8 voix pour, donne son accord à l'installation d'un distributeur à pizza de la Société Just Queen sur la Commune.

Informations diverses

Epicerie Solidaire – Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le CCAS de la Guerche-sur-l'Aubois demande à ce que les conseils municipaux discutent de la révision des restes à vivre des foyers dans le cadre des dossiers d'épicerie solidaire. Le Conseil Municipal décide unanimement d'attendre les prochaines élections municipales pour effectuer une révision de la totalité de ces barèmes.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une visite du bilan AdAp concernant les travaux d'accessibilité que nous avons réalisé sur les bâtiments communaux recevant du public a eu lieu le Mardi 18 Février. Il en est ressorti qu'un certains nombres de travaux complémentaires doivent être réalisés.

Monsieur le Maire informe que le contrôle annuel de l'église a été effectuée le Jeudi 27 Février. Ce contrôle a fait remonter des recommandations notamment le nettoyage et la désinfection du clocher de l'église avec le remplacement des grillages.

Monsieur le Maire indique aux membres présents qu'il a participé, avec Monsieur Barbillat, au dernier Conseil d'Ecole qui s'est tenu le 24 Mars dernier. Madame l'Inspectrice d'Arrondissement a demandé à la Directrice de l'Ecole que soit abordé le sujet de création d'un RPI avec la commune voisine de Jouet-sur-l'Aubois. Monsieur le Maire a répondu qu'en concertation avec le Maire de Jouet-sur-l'Aubois, il a été décidé de se rencontrer pour travailler sur ce sujet après les votes de budgets.

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancement des travaux des maisons domotiques. Il indique que les logements devraient être mis en location au début du mois de Mai.

Questions diverses :

Monsieur Barbillat indique que le prochain Comice Agricole se déroulera le 30 Août 2026 à la Guerche-sur-l'Aubois. Le Comité des Fêtes prend en charge l'organisation de l'élection de la reine et du Comice Agricole 2026.

Monsieur Blondelet informe que plusieurs trous sont en train de se former sur les différentes routes de la Commune. Monsieur le Maire répond que la centrale où nous nous fournissons en bitume n'est pas encore ouverte. Toutefois, nous irons en chercher dès que possible.

Fin de séance : 21 h 05